



Accusation de Vol sans preuve

Par **ourlittleblip**, le **07/08/2016** à **17:43**

Bonjour,

En début de semaine, j'ai été injustement accusé de vol par ma patronne. En effet, de l'espèce aurait disparu. L'espèce est gardée dans un tiroir non fermé à clé et tout le personnel de l'entreprise y a accès. Elle a insinué que je retrouverais l'enveloppe d'ici quelques jours puisque c'est moi qui l'aurais prise, ce qui n'est pas le cas.

Ensuite, elle m'aurait accusé d'avoir modifié une écriture comptable il y a huit mois de cela (sans m'en avoir jamais parlé), mais de même, nous avons tous un login et il n'y a aucun mot de passe, donc n'importe quel employé peut se connecter sur le login de l'autre. La seule raison pour laquelle elle m'accuse concernant cette écriture, c'est que j'ai passé le même jour de la modification d'autres écritures sur ce compte qui n'ont rien à voir à sa demande.

Tellement choquée par ses accusations, elle a dit à tout le personnel que j'avais volé, mon médecin m'a mis en arrêt.

Durant mon arrêt, j'ai décidé de lui envoyer les clés qu'on ne puisse pas m'accuser de venir au travail en dehors des heures. Elle m'a ensuite fait un courrier confirmant qu'elle voulait que j'explique pourquoi j'ai modifié cette écriture (ce n'est pas moi, et mon login n'apparaît pas sur cette écriture), et elle mentionne la disparition des espèces sans toutefois mentionner ce dont elle m'a accusé oralement devant ma collègue.

Mon père travaille pour elle (il est artisan) et elle lui a dit que j'étais une voleuse, mais très satisfaite de mon travail, et qu'elle ne voulait pas me licencier, ce qui n'est pas logique. (ce qui est sûrement dû au fait qu'elle n'a aucune preuve).

Il est hors de question que je retourne travailler dans cet environnement, et je voulais savoir si je donne ma démission, pourrais-je utiliser son courrier contre elle au prud'hommes et ai-je des solutions de recours ? Dois-je fournir ou peut-elle demander des copies de mes comptes bancaires (ce que je lui ai d'ailleurs proposé le jour de ces accusations.)

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/08/2016** à **18:02**

Bonjour,

Tout dépend ce qu'indique clairement le courrier au niveau d'une accusation éventuelle mais des témoignages émanant de préférence de personnes extérieures à votre famille pourraient étayer votre recours pour que la rupture du contrat de travail soit considérée aux torts exclusifs de l'employeur...

Par **ourlitleblip**, le **07/08/2016** à **18:55**

Elle m'accuse bien de vol dans son courrier.

Elle a proféré ces accusations devant ma collègue mais celle-ci refuse de me faire une attestation de ce dont elle m'a accusé.

Par **P.M.**, le **07/08/2016** à **19:21**

Je vous conseillerais de vos rapprocher d'un défenseur syndical ou d'un avocat spécialiste...